



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Paris, le 31 AOUT 2018

Service du développement durable
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1389-18

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet d'extension et de renforcement de la station de dépollution des eaux usées et de
création d'une canalisation de transfert à Bonneuil-en-France (95) dans le cadre de la
procédure d'autorisation environnementale

L'autorité environnementale a été saisie le 23 mars 2018 pour avis sur le projet, présenté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du petit Rosne (SIAH), d'extension et de renforcement de la station de dépollution des eaux usées et de création d'une canalisation de transfert à Bonneuil-en-France (95), dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale. Une suspension d'instruction est intervenue dans le cadre de l'autorisation environnementale le 09 avril 2018, interrompant ainsi le délai d'émission de l'avis de l'autorité environnementale, ce délai ayant repris le 18 juillet 2018.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

La directrice adjointe


Claire GRISEZ



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr